



Wallonie



**Formulaire de demande d'autorisation d'exploiter  
un service de location de voitures avec chauffeur ou de taxis collectifs**

- Demande d'autorisation d'exploiter un service de **location de voitures avec chauffeur**
- Demande d'autorisation d'exploiter un service de **taxis collectifs**

**A. Renseignements relatifs à l'exploitant ó détenteur du ou des véhicules :**

- Nom et prénom / dénomination :
- Adresse complète du domicile / siège social:
  
- Adresse du siège d'exploitation (si différente de l'adresse précédente) :
  
- Numéro d'identification à la banque carrefour des entreprises :
- Numéro de téléphone professionnel:
- Courriel :
- Site internet :

**B. POUR LES SERVICES DE TAXIS COLLECTIFS UNIQUEMENT  
Renseignements relatifs au donneur d'ordre éventuel (agence de voyages,í ) :**

- Dénomination + adresse complète:
  
- Partenariat avec le TEC? Oui/Non (Dans l'affirmative, annexer la convention de partenariat au présent formulaire)

**C. Renseignements relatifs au service de transport :**

- Type de service :
  
- Lieu(x) de destination (si plusieurs lieux de destination, possibilité de joindre une liste en annexe) :

**D. Renseignements relatifs au(x) véhicule(s) <sup>1</sup>:**

- Nombre de véhicules :
- Caractéristiques générales :

<b><u>Marque</u></b>	<b><u>Nombre de places</u></b>	<b><u>n° immatriculation</u></b> (si déjà en possession du véhicule)	<b><u>Date 1<sup>ère</sup> mise en circulation</u></b> (si déjà en possession du véhicules)

**E. Déclaration :**

Je soussigné(é) \_\_\_\_\_, exploitant, déclare que la présente demande est complète et qu'elle est sincère et véritable.

Date de la demande :

Signature :

**En cas de donneur d'ordre (pour les services de taxis collectifs uniquement) :**

Je soussigné(é) \_\_\_\_\_, donneur d'ordre, déclare, pour ce qui me concerne, que la présente demande est complète et qu'elle est sincère et véritable.

Date de la demande :

Signature :

<sup>1</sup> Attention, la limite d'âge des véhicules est fixée à **7 ans** (sauf dérogation) et leur immatriculation doit porter les sigles « **TX** »

## **Annexes à joindre au présent formulaire:**

- Copie de la carte d'identité de l'exploitant / copie des statuts de la personne morale et de la carte d'identité des personnes chargées de la gestion journalière
- Extrait de casier judiciaire de modèle 1 datant de moins de 3 mois
- Pièces permettant de justifier la solvabilité :
  - Copie de la facture d'achat des véhicules ou la preuve du respect des échéances de paiement dans le cadre des contrats de vente à tempérament, location financement ou location-vente.  
(si vous ne possédez pas encore les véhicules, une déclaration sur l'honneur certifiant la propriété future ou le respect des échéances de paiement)
  - une attestation émanant soit de la caisse d'assurances sociales pour travailleurs indépendants soit de l'ONSS conforme à l'attestation délivrée en application de l'article 90 §3 et §4 de l'AR du 08 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services, et aux concessions de travaux publics confirmant que vous êtes en règle en matière de cotisations sociales  
(en cas de premier exercice d'une activité professionnelle, une déclaration sur l'honneur certifiant l'affiliation et les versements réguliers à l'organisme en cas d'octroi d'autorisation).
- Copie de l'attestation justifiant votre qualification professionnelle<sup>2</sup>
- Documents suivants relatif(s) aux véhicule(s) :
  - copie du certificat d'immatriculation (avec plaque d'immatriculation TX)
  - copie du dernier certificat de visite au contrôle technique (valable pour 6 mois)
  - copie de la carte verte en cours de validité
  - copie de l'attestation d'assurance pour du transport rémunéré de personnes (modèle repris à la page suivante)

Si vous ne possédez pas encore les véhicules, vous disposerez d'un délai de deux mois à compter de la délivrance de l'autorisation pour transmettre ces documents à défaut de quoi l'autorisation deviendra automatiquement caduque.

**La mise en circulation effective des véhicules dans le cadre du service ne sera autorisée qu'après délivrance d'une attestation confirmant la production des documents conformes et de la vignette d'identification circulaire.**

---

<sup>2</sup> L'attestation de qualification professionnelle est délivrée par la cellule taxis de la Direction du transport de personnes, boulevard du nord 8, 5000 Namur moyennant participation à une formation d'une demi-journée. L'inscription à la formation est à adresser à la cellule taxis au 081/77.31.80 (permanence le mercredi et le jeudi matin), par courriel [taxis@spw.wallonie.be](mailto:taxis@spw.wallonie.be) ou par courrier.

